

APPEL À CANDIDATURE

Palmarès étudiants pour inspirer les territoires





Palmarès étudiants
pour inspirer
les territoires



Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

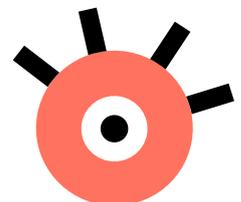
Un Palmarès pour soutenir et valoriser les travaux étudiants dans les ruralités

Étudiants, vous constituez aujourd'hui la force vive du pays et de nos territoires : demain, professionnels et chercheurs, c'est avec vous que s'inventeront les récits et projets qui constituent les piliers des solutions futures. Vous faites en effet rayonner une certaine idée de la ruralité, qui se défait des préjugés : une ruralité innovante, créative, où il fait bon vivre, qui réinvente ses liens avec la biodiversité. Une ruralité au cœur des enjeux de demain.

Ces enjeux sont nombreux : aux premières loges des changements climatiques et face aux transitions démographiques, numériques, écologiques, énergétiques, les ruralités cherchent une trajectoire loin des sentiers battus, des idées préconçues ou des récits déjà trop entendus. Je suis convaincue que vous, étudiants de tous horizons, êtes des atouts pour contribuer à accompagner les évolutions de nos campagnes, petites villes et villages, et ainsi renforcer l'action des programmes à destination des ruralités, en particulier *France Ruralités* ou *Petites villes de demain*. J'ai souhaité, à travers la mise en place du *Palmarès Palpite*, encourager les étudiants et professionnels de demain à se saisir des territoires ruraux pour y mener vos travaux de fin d'études.

Ce Palmarès, c'est d'abord une formidable invitation faite à l'ensemble des étudiants de France : découvrir les mondes ruraux qui constituent leur pays, faits de petites villes dynamiques, campagnes agricoles ou industrielles et de villages en pleine transformation. Vous avez là des terrains d'une immense diversité, et où se posent avec une acuité incomparable tous les grands défis contemporains.

Palpite est, aussi, l'occasion de mettre en lumière la diversité et la qualité des travaux des étudiants portés sur les ruralités. Il vise à rassembler une matière immense, issue des travaux des jeunes sur nos territoires, jusque-là sous-exploités et pourtant porteurs d'une richesse créative qu'il convient de faire connaître à sa juste valeur. J'ai souhaité faire de ce palmarès une voie de diffusion et de valorisation de l'ensemble des travaux, afin de les rendre accessibles à toutes les personnes qui travaillent sur nos ruralités. Ce sera aussi un lieu de dialogue partagé entre toutes les disciplines qui s'intéressent à un objet commun – les ruralités, et autour d'une envie partagée – celle de mieux les connaître et d'agir ensemble en leur faveur.



Palpite propose de rassembler la communauté des étudiants et des futurs professionnels qui s'engagent pour documenter et imaginer les ruralités, et contribuent à y faire émerger des idées nouvelles. Organisé par la Ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité et en écho avec les grands programmes portés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Petites villes de demain, France Ruralités), Palpite vise à rendre visibles des initiatives et travaux portés par les étudiants dans les territoires ruraux et les petites villes. Opéré par le GIP L'Europe des projets architecturaux et urbains, il bénéficie de l'expertise du programme POPSU Territoires.

01 **RASSEMBLER** **UNE PLATEFORME** **NATIONALE**

L'ensemble des travaux reçu sera rendu public sur une plateforme accessible à tous. Elle constituera un centre de ressources inédit sur les réflexions engagées dans les ruralités. Cette plateforme proposera une activité de diffusion d'offres de stages et d'emploi dans les ruralités à destination des jeunes (volontariat territorial en administration, Chef de projet *Petites villes de demain*, service civique, etc.). Elle sera développée pour faciliter le lien entre jeunes professionnels et collectivités territoriales.

02 **DIFFUSER** **LE PALMARÈS DES PLUS** **BEAUX TRAVAUX**

Palpite, c'est une valorisation nationale des travaux récompensés, sélectionnés par un jury sur invitation de Dominique Faure, ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, et composé d'acteurs, de personnalités qualifiées et de représentants des collectivités territoriales.

Le Palmarès comportera plusieurs prix :

- le Grand Prix du jury, qui bénéficiera d'une récompense de 2 500 €
- Deux Prix spéciaux, associés à une récompense de 1 000 €
- Un Prix d'honneur, décerné par la marraine de l'édition 2023 et associé à une récompense de 1 000 €
- Un Prix du public, sélectionné à travers les votes des internautes, qui bénéficiera d'une récompense de 1 000 €

Les travaux lauréats bénéficieront d'une mise en valeur importante : exposition, diffusion sur les réseaux sociaux institutionnels, publication, etc.

Palpite, se construit sur deux partis-pris fondamentaux :

- **le Palmarès s'adresse à tous les parcours** et à l'ensemble des disciplines, et par là, construit un espace de dialogue interdisciplinaire pour les étudiants intéressés par les Ruralités.
- **Il diffusera l'ensemble des travaux** soumis sur la plateforme, et constituera par-là une banque de donnée inédite pour les étudiants et les acteurs des territoires.

03 **METTRE EN RÉSEAU** **LA « COMPAGNIE »** **DES JEUNES**

Rassemblant une communauté de jeunes qui pensent, construisent et racontent les ruralités, Palpite sera l'occasion de fédérer ses participants autour d'initiatives construites pour les étudiants dans les petites villes et les territoires ruraux : hackathon, rencontres, etc. Organisés dans une collectivité volontaire, ces événements pourront mobiliser des équipes d'étudiants autour d'une problématique au cœur du débat local et national (Imaginer la petite ville au service de l'eau, penser le commerce de demain, Reconnecter alimentation et agriculture, etc.) ou un « problème » identifié par les élus locaux (Repenser la place publique, l'entrée de ville, etc.).

04 **ACCOMPAGNER** **DE L'IDÉE AU PROJET**

Plusieurs travaux pourront être accompagnés, que ce soit par l'octroi d'une ou plusieurs bourses doctorales afin de poursuivre les recherches amorcées dans le cadre d'un mémoire, ou par le financement d'un ou plusieurs prototypes.

ATTENDUS DES CANDIDATURES

Palpite s'adresse à l'ensemble de la communauté étudiante, susceptible de produire des travaux d'analyse, de représentation, de réflexion, de production en fin de cycle sur et dans les ruralités. Il concerne l'ensemble des disciplines et des parcours étudiants, et notamment (sans exhaustivité), les disciplines des Sciences humaines et sociales, l'architecture, le paysagisme et le design, l'urbanisme et l'aménagement, le journalisme, le documentaire, la photographie, etc, dans les niveaux de diplômes suivants :

- BTS, BUT, DEUST
- L3, licence professionnelle
- M2, diplôme d'ingénieur.

Au vu de la variété de la production des étudiants et des supports pédagogiques impliqués dans les formations, tout support produit dans le cadre d'un projet de fin de cycle est recevable : écrit, photographie, film, maquette, dessin, etc. Chaque support soumis sera accompagné d'une note d'intention n'excédant pas deux pages, et présentant le contexte du projet, ses intentions ou problématiques, la méthodologie et le terrain mobilisé.

Pour candidater, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le projet est réalisé dans le cadre d'un cursus dans un établissement français, dont l'auteur est étudiant.
- Le projet a été effectué et soutenu au cours de l'année 2023.
- Le projet prend pour cadre des territoires ruraux, travaille sur les enjeux des ruralités, ou s'incarne dans des territoires ruraux.
- Le projet a fait l'objet d'un travail de terrain (visites sur le territoire d'études, enquêtes, prises de vues, atelier in situ, etc.).

Les candidatures peuvent s'effectuer seules ou en groupe, pluridisciplinaires ou non, sur la base des travaux réalisés sur l'année scolaire 2022-2023.

DES TRAVAUX DANS, POUR ET AVEC LES RURALITÉS

Territoires peu denses, bourgs, parcs naturels régionaux, PETR, ainsi que les petites et moyennes centralités seront le socle de vos réflexions.

Pour Palpite, le périmètre territorial intègre :

- Les communes labellisées dans le cadre du programme *Petites villes de demain* dont la liste est accessible sous ce lien : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/programme-petites-villes-de-demain-liste-des-villes-beneficiaires/> .
- Les communes appartenant aux catégories « rurales » (Bourg rural, Habitat rural dispersé, Habitat rural très dispersé) et « petites villes » de la dernière classification de l'INSEE. La liste de ces communes est accessible sur le site de l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>), sous le lien « Grille communale de densité à 7 niveaux ».

CRITÈRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets présentés devront démontrer d'une inscription forte dans **une réflexion sur les grandes transitions contemporaines** (écologiques, démographiques et numériques), une attention sera portée **aux spécificités des territoires ruraux**. Par ailleurs, le comité de sélection sera particulièrement attentif à **la capacité de monter en généralité**, ou de **reproductibilité des propositions**. Aussi, le comité de sélection s'intéressera tout particulièrement aux **qualités paysagères, urbaines et architecturales** et/ou **la capacité de mise en récit du territoire** et des productions réalisées.

FORMAT DE RÉPONSE

En tant qu'étudiant en fin de cycle, la candidature au palmarès Palpite est gratuite. Nous vous demandons de rédiger une note de synthèse sur une page A4 recto-verso maximum et présentant par écrit votre projet de fin de cycle. Vous devez également joindre en annexe le document de votre choix (planche technique, photographie, mémoire, vidéo ...) afin d'illustrer votre travail et votre proposition. L'ensemble documents remis devront être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

Votre dossier numérique devra comporter les éléments suivants :

- Une note de synthèse recto-verso format A4 (taille de police recommandée Arial 12) ;
- Le document ou fichier de votre choix, pièce maîtresse de votre candidature ;
- Un formulaire de candidature, complété au moment du dépôt du dossier ;
- La copie de la carte étudiant pour l'année en cours ;
- Les pièces d'évaluations associées au travail de fin d'études (PV de soutenance, de PFE, bulletin d'évaluation).

DROITS CONCERNANT LA PARTICIPATION AU PALMARÈS PALPITE

En soumettant un dossier de candidature pour le palmarès Palpite conformément au présent appel à candidature, le candidat autorise expressément le Groupement d'intérêt public l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains et les Ministères en charge de la Transition écologique, des Collectivités territoriales, du Logement, de la Culture, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des territoires ainsi que leurs partenaires, dans le cadre de leur communication autour du projet Palpite et à des fins de valorisation de celui-ci (mais à l'exclusion de toute exploitation commerciale), à reproduire, représenter et diffuser au public, par tous moyens, sur tous supports, dans tous formats et par tous canaux de diffusion, existants et à venir, y compris par captation/adaptation photographique, vidéo et/ou audiovisuelle, tous les éléments transmis dans le cadre des candidatures et (en tout ou en partie) réalisés dans le cadre du projet soumis.

Cette autorisation est concédée à titre non-exclusif et gratuit, pour le monde entier et pour la durée des droits que le candidat est susceptible de détenir sur les livrables du projet, quelle qu'en soit la nature (en ce compris mais sans que cette liste ne soit exhaustive, tous droits exclusifs d'auteur, de marque, de dessins et/ou modèles, de brevet, de propriété, sur l'image des biens et des personnes, sur le savoir-faire, sur les secrets d'affaires et de fabrication).

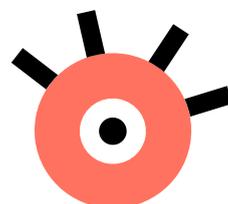
Le candidat déclare disposer librement de l'ensemble des droits visés par la présente autorisation et garantit le Groupement d'intérêt public le Groupement d'intérêt public l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains et les Ministères en charge de la Transition écologique, des Collectivités territoriales, du Logement, de la Culture, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des territoires ainsi que leurs partenaires, contre toute réclamation fondée sur une atteinte aux droits d'un tiers qui résulterait de l'exercice de l'autorisation concédée.

Le GIP EPAU informe les candidats qu'il se réserve le droit de mettre fin à l'appel à projets, à tout moment de la procédure, pour motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les dossiers numériques de participation devront être déposés sur la plateforme au plus tard le **30 octobre 2023 à 23h59**, un message de confirmation vous sera envoyé pour attester de la réception de votre candidature.

Toutes les informations seront accessibles sur la plateforme :
<https://palmares-palpite.wiin.io/fr>
et communiquées à travers la liste de diffusion du Palmarès.



Europe des projets architecturaux et urbains

Tour Séquoia, 1 place Carpeaux

92055 La Défense Cedex France

epau.archi.fr

Florentin Cornée

florentin.cornee@developpement-durable.gouv.fr

Tel : +33 1 40 81 91 26

Mobile : +33 6 31 84 49 45